



Arnaque sur contrat, suis-je bon à payer?

Par **richard bullit**, le **07/03/2009 à 14:10**

Bonjour, voilà, je suis célibataire et mon emploi du temps ne me permet de faire des rencontres... bref, je me suis dirigé vers une agence matrimoniale... J'ai rencontré une conseillère en relations humaines qui m'a expliqué la démarche à suivre, j'ai été très naïf car elle me propose de signer un pré-contrat d'engagement, surpris, je lui demande si je peux quand même avoir un temps de réflexion, elle me dit que le pré-contrat doit être signé, et qu'après ça, j'ai une semaine pour me manifester en cas de changement d'avis, sinon la procédure suit son cours, et mon dossier passe vers une autre conseillère.

Après réflexion, je décide de ne pas continuer, le prix et la méthode me plaisent guère. J'appelle cette dame lui précise que je ne continue pas, elle me dit que c'est dommage et me souhaite bonne chance pour la suite.... seulement mon dossier passe quand même, et une autre conseillère m'appelle et m'explique la suite de la démarche, je lui précise qu'il doit y avoir erreur car j'ai demandé à stopper, et d'après elle c'est impossible puisque mon dossier est entre ses mains... donc je lui dit "et bien non désolé, mais je ne suis pas intéressé", je pensais que ça en resterait là, mais elle me précise qu'il faut que je paye, la totalité du prix du service... depuis elle appelle 2 à 3 fois par semaine pour faire pression et essayer de trouver une solution, mais là, il n'y a plus qu'à payer ou faire passer mon dossier au service juridique de l'agence. Voilà le montant total à payer est de 3850 euros... que je n'ai pas l'intention de payer. Ma question est dans le sujet. Merci de me répondre, et pardon si j'ai été trop évasif.

Par **Visiteur**, le **07/03/2009 à 16:31**

Bonjour,
Avez-vous une preuve de votre rétractation?

..Car eux, ont une preuve de votre adhésion!

Que prévoyais votre contrat sur les modalités de rétractation?, car normalement, il aurait été nécessaire de le faire par courrier (avec AR).

Aujourd'hui, si le délai écoulé est encore court, faites le en rappelant ce que l'on vous avait dit par téléphone.

Sachez que le "service juridique de l'agence" ne peut rien tant qu'il n'a pas obtenu de jugement exécutoire... Iron-ils jusque là ?!

Par **richard bullit**, le **10/03/2009** à **13:00**

Merci pour la réponse. Dans le contrat, rien n'est dit en cas de rétractation pendant la semaine de réflexion... au cas où l'on ne se manifeste pas, le contrat d'adhésion suit son cours... après seulement une maladie grave selon normes de la sécu, ou hospitalisation de plus de trois mois, ou enfin un mariage.... tout cela c'est au cas où l'adhésion a été réglée...

Je suis inquiet car je n'ai plus de nouvelles d'eux depuis un peu plus de dix jours... entre temps j'ai rappelé la première conseillère, celle auprès de qui je me suis rétracté, pour lui faire part de mon inquiétude, et un peu de ma colère... elle s'est bien et bien souvenue de mon appel, mais devait vérifier mon dossier, et me rappeler... depuis je n'ai pas de nouvelles, mais je ne suis sûr, que cela soit bon signe... Alors j'hésite entre rappeler pour savoir ce qu'il en est ou me faire oublier...

Par **milou**, le **10/03/2009** à **13:38**

Bonjour,

Si vous n'avez plus de nouvelles d'eux et qu'ils ne vous réclament plus rien, je pense que c'est plutôt bon signe, n'allez pas chercher le bâton pour vous faire battre!!

Cordialement

Par **richard bullit**, le **12/03/2009** à **12:50**

Bonjour, comme je m'en doutais, ils m'ont rappelé en me demandant de payer, l'entretien téléphonique a encore été musclé.... j'ai également reçu un courrier me demandant de payer sous huitaine... voilà, encore une fois, j'ai dit que je ne paierai pas...

Je voulais savoir s'il est possible d'obtenir la preuve de ma rétractation auprès de mon opérateur téléphonique?

Par **richard bullit**, le **12/03/2009** à **14:55**

J'ai fait la deande auprès de mon operateur, je devrais recevoir le compte rendu telephonique dans un mois...